

(1)

(N° 145.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1898.

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1898 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. BERLOZ.

ART. 17.

Nous proposons de majorer le crédit demandé à l'article 17 du Budget amendé d'une somme de 70,000 francs.

Cet article serait donc ainsi libellé :

ART. 17. — Service des douanes et de la recherche maritime. fr. 6,128,700 »

BERLOZ, EUGÈNE.

JEAN MALENPRÉ.

ÉMILE VANDERVELDE.

GEORGES LORAND.

FERD. FLÉCHET.

(1) Budget, n° 102, XII (session de 1896-1897).

Budget amendé, n° 3, XII.

Rapport, n° 77.

Amendements, n° 154.